



COMMUNIQUE DE PRESSE

26 juillet 2014

Trois temps forts du conseil du 25 juillet :

- **secteur Jean Franco : choix de l'opérateur pour la crèche et pour les logements sociaux**
- **réduction des dotations des collectivités : un équilibre à trouver**
- **candidature au label interalpin « ville des Alpes »**

➤ **aménagement du secteur Jean Franco : une étape décisive pour la crèche et pour le programme de logements sociaux**

Le secteur Jean Franco est en train de connaître un réaménagement complet avec l'implantation de plusieurs équipements publics structurants :

- l'Ecole de Musique intercommunale Geneviève Payot, achevée l'hiver dernier et baptisée le 21 juin ;
- un Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui améliorera fortement les conditions d'accueil de nos anciens, tant en qualité qu'en capacité (61 places, à comparer avec les 35 places actuellement disponibles) ; les travaux de démolition se dérouleront cet automne et la construction en 2015 ;
- une nouvelle crèche de 70 berceaux, pour mieux répondre à l'intensité des besoins ;
- un programme de logements sociaux (en locatif) pour compléter l'offre accessible sur le territoire de la commune : 45 logements du T2 au T4, dont 8 dédiées aux personnes âgées

non dépendantes (création d'un foyer au-dessus de la crèche, dimension intergénérationnelle forte).

Livraison de ces deux dernières opérations prévue fin 2016.

Après lancement d'un appel à candidature en février 2014 pour l'opération crèche +logements, le conseil municipal était amené à se **positionner sur la proposition de retenir le bailleur HAUTE SAVOIE HABITAT comme opérateur.**

Compte tenu des critères établis, aussi bien en termes de coût pour la collectivité, de qualité de la construction ou de délai de réalisation, *le conseil s'est prononcé à l'unanimité pour cette offre.*

➤ **Relais de la motion AMF : alerte sur les conséquences d'une réduction trop sévère des dotations aux collectivités**

L'Assemblée des Maires de France, regroupement des 36 000 communes de France, a invité ses membres à **relayer son interpellation du gouvernement** sur les conséquences d'une réduction excessive des dotations aux collectivités.

Il s'agit principalement de rappeler que les collectivités locales contribuent à hauteur de 70% à l'investissement public et qu'une réduction trop forte des dotations aurait **un impact récessif redoutable** sur ledit investissement et ainsi sur l'activité économique en général.

En clair, on ne peut pas envisager de redresser les comptes publics tout en créant simultanément les conditions d'une asphyxie de l'activité économique : alerte confirmée par un certain nombre d'experts, du Comité des Finances Locales aux instituts économiques.

En bref, les communes sont prêtes à participer à un effort d'assainissement des comptes publics qui les affecte d'ailleurs déjà depuis 2011 (date du gel des dotations) mais **les réductions imposées ne doivent pas revêtir un caractère disproportionné** et devront être en partie compensées par un allègement des normes et des transferts de charges imposés.

Motion adoptée à l'unanimité des membres du conseil .

➤ **Candidature au titre de « Ville des Alpes » pour 2015**

L'association « ville des Alpes » regroupe depuis 1997 des communes urbaines de l'arc alpin engagées fortement dans la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Compte tenu du fait que Chamonix et sa vallée ont lancé depuis quelques années plusieurs actions visant à préserver le cadre naturel qui constitue notre première richesse et à lutter contre l'empreinte des actions humaines, avec des démarches ambitieuses en matière de transports et d'énergie notamment, la commune a décidé de se porter candidate à ce titre pour l'année 2015.

Cette candidature, **qui s'inscrit dans le prolongement autant que dans l'application du premier Plan Climat Energie Territorial de montagne finalisé par la vallée en 2011**, sera étudiée et retenue, ou non, **le 8 août prochain.**